

Déclaration des troisièmes Rencontres Economiques d'Aix-en-Provence 4, 5, 6 juillet 2003

Nous nous sommes réunis sur le thème « l'Europe, une nouvelle économie-monde » quelques jours après la publication du projet de constitution pour l'UE préparé par la Convention européenne et à la veille de l'entrée en vigueur de l'élargissement. C'est d'abord en référence à ce projet que nous nous situons. Mais les enjeux constitutionnels internes ne nous font pas oublier les responsabilités plus vastes qui sont celles de l'Union européenne, notamment dans sa relation avec ses partenaires extérieurs.

Le mandat de la Convention était limité. Elle s'est elle-même fixé des objectifs ambitieux. Au total, elle a poursuivi trois objectifs : clarifier le système européen, établir un nouvel équilibre institutionnel, faire avancer l'intégration

L'objectif de clarification est atteint. Alors que les traités étaient devenus illisibles, le projet de constitution européenne remis par la Convention est épais, mais lisible. C'était nécessaire.

Sur le deuxième volet, la Convention a été légitimement et suffisamment ambitieuse en réformant les droits de vote, mais l'avenir de la construction institutionnelle proposée est incertain. En particulier l'unanimité demeure sur plusieurs points clefs (fiscalité, politique étrangère, défense...), ce qui est facteur de blocage.

Quant au volet économique, il reste nettement insuffisant. En effet, le projet de Convention laisse coexister deux conceptions de la politique économique. Dans la première, la fonction de l'Union européenne est d'instituer un ordre économique reposant sur la concurrence et la stabilité monétaire. C'est aux politiques des Etats-membres – largement concurrentes les unes des autres – qu'il revient de viser la croissance ou le plein emploi. Dans la seconde, l'Union mobilise et coordonne les actions nationales et exerce un leadership d'ensemble. Cette hésitation est dommageable. Sur ce point, la Convention déçoit.

Ainsi, demeurent trois défis majeurs pour l'avenir de l'Europe à propos desquels le Cercle des Economistes fait les propositions suivantes.

● Des initiatives pour la croissance

L'Union européenne, et en son sein la zone euro, restent une collection d'Etats-nations. De ce fait, l'Union peine à définir les modalités d'une action collective et de l'exercice en commun des souverainetés. L'exigence première doit être de créer un volet institutionnel pour coordonner les politiques macroéconomiques, en donnant, notamment un pouvoir décisionnel à l'Eurogroupe. De même, nous proposons le vote à la majorité qualifiée pour la fiscalité liée au marché intérieur.

Pour relever la croissance en Europe [\[1\]](#) et réagir au vieillissement démographique, il est urgent d'accroître les taux d'emplois, les investissements productifs, de R&D, d'éducation et de formation. Ceci nous conduit aux propositions suivantes :

- Parce que notre croissance potentielle est amputée par un effort de recherche insuffisant et par l'imprévoyance des gouvernements à renouveler la population des enseignants chercheurs, il est urgent de prendre une initiative concertée. Pour

inverser la tendance et retrouver l'esprit de Lisbonne il faut faire passer les dépenses de R&D de 2 à 3% du PIB communautaire en définissant un programme coordonné conçu pour maximiser les retombées sur le secteur productif. A court terme, ce programme doit être financé hors pacte de stabilité. Des ressources propres devront lui être affectées à plus long terme.

- Mieux cibler les politiques incitatives sur le marché du travail : maintenir les allègements sur les bas salaires tant que le chômage des non qualifiés subsiste, mais réfléchir à leur réduction future et à la mise en place d'incitations visant les salariés âgés et plus généralement l'accroissement des taux d'activité.
- Favoriser les gains de productivité des secteurs employant des salariés qualifiés, par la recherche et l'investissement.
- Introduire l'objectif de soutien de l'innovation dans les politiques de la concurrence.

● Pour un modèle européen de gouvernement d'entreprise

L'Europe, en tant que telle, a été largement absente de la plupart des débats consécutifs aux scandales financiers qui ont éclaté depuis l'affaire Enron [2] (gouvernement d'entreprise, sécurité financière, conflits d'intérêts dans l'analyse financière, agences de notation...). Cet état de fait laisse place à un leadership réglementaire américain. Et pourtant, l'Europe, doit affirmer l'originalité de ses modèles de gouvernement d'entreprise, dont il n'est pas prouvé qu'ils sont moins efficaces, tout en poursuivant leur modernisation.

Dans ce domaine, nos recommandations sont les suivantes :

- et IAS il vaudrait mieux se battre sur un principe de reconnaissance mutuelle des deux côtés de l'atlantique. En ce qui concerne la fair value, il faut en soutenir l'application raisonnée, mais écarter les illusions de la full fair value facteur de volatilité artificielle.
- Sur la périodicité de l'information des entreprises cotées il faut soutenir la publication rapide des informations pertinentes mais revenir sur la directive européenne généralisant l'obligation de publication des comptes trimestriels. La régulation des agences de notation doit passer par l'adoption rapide d'un code de conduite dans le cadre du G7.
- Pour renforcer l'indépendance des analystes financiers, les voies traditionnellement évoquées sont insuffisantes, il faut que les pouvoirs publics ou la profession favorisent l'émergence de firmes d'analyse financière indépendantes des intermédiaires financiers.
- Pour améliorer le gouvernement d'entreprise il faut notamment rendre obligatoire le comité d'audit dans les entreprises cotées et redonner son statut et son rôle à l'assemblée générale des actionnaires.

● Affirmer la place de l'Europe sur la scène mondiale

Les dix dernières années ont été marquées par les débats sur la mondialisation, mais toutes ces controverses prenaient comme hypothèse la prédominance du multilatéral sur le bilatéral, et de l'économique sur le politique. Dans ce contexte, l'Europe apparaissait comme un précurseur d'une gouvernance mondiale en gestation. L'affirmation d'une nouvelle doctrine américaine et la montée en puissance des nouveaux souverainismes (Chine, Inde...) mettent

en question cette perspective. L'Europe ne peut donc faire vivre son modèle qu'à condition de s'affirmer sur la scène internationale.

Dans ce domaine, cinq axes doivent être privilégiés :

- Le poids d'une Europe unie dans les institutions économiques et financières internationales en ferait un des actionnaires de référence. La proposition de la Convention visant à créer un ministre des affaires étrangères doit être l'occasion de déléguer à l'Union des compétences accrues en matière de relations économiques et financières extérieures. Dans cette perspective, il faut engager l'unification de la représentation de l'Europe au FMI et à la Banque Mondiale.
- Au moment de l'élargissement vers l'Est, il faut donner un signal fort en direction du Sud. Notre ambition de renforcement de la gouvernance mondiale doit être rendue crédible par une ouverture commerciale accrue.
- Il faut notamment assumer notre responsabilité historique vis-à-vis des pays du Maghreb. On doit favoriser l'intégration régionale de cette zone en mettant en balance dans ce dossier l'ouverture de l'Europe dans les filières agro-alimentaire et textile.
- Au sujet de la PAC, le fait que les Etats-Unis adoptent une politique clairement protectionniste ne doit pas servir de prétexte à un refus de l'Europe d'alléger ses subventions agricoles. La réforme de la P.A.C doit donc être poursuivie, réforme que l'élargissement rend, de toutes les façons, incontournable, avec pour objectif une disparition progressive mais conditionnelle des subventions.
- Enfin, un débat économique sur l'immigration apparaît indispensable dans le contexte démographique de l'Europe élargie.